

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

\*

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

\*

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

ROYAN ATLANTIQUE

107, avenue de Rochefort  
17201 ROYAN Cedex

\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRESÉANCE DU 12 AVRIL 2024

CC-240412-A2

Reçu en préfecture le : 14/04/2024

Publié le : 14/04/2024

ID : 017-241700640-20240412-CC-240412-A2b-  
DE

Nombre de membres :

- En exercice :	62
- Présents :	50
- Absents :	04
- Pouvoirs :	08

**A-FINANCES****CC-240412-A2 BUDGET PRINCIPAL – VOTE DES TAUX 2024**

L'an deux mil vingt quatre, le douze avril à quatorze heures trente, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE, légalement convoqué le cinq avril deux mil vingt quatre par le Président BARRAUD Vincent, s'est réuni en séance publique, salle « Jean Riondet », 107, avenue de Rochefort à Royan.

M.BARRAUD Vincent, Président a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

**PRÉSENTS : Mmes et MM. :**

- BOULON Joëlle .....	ARCES-SUR-GIRONDE
- PERAUDEAU Marie-Christine .....	ARVERT
- MAIGRE Robert .....	BARZAN
- PINET Nelly .....	BOUTENAC-TOUVENT
- LYS Jacques - GROCH Marie-Noëlle .....	BREUILLET
- BAZIN Angèle .....	CHAILLEVETTE
- SAINTLOS Thierry .....	LE CHAY
- ROULLAUD Jérôme ( <i>Suppléant</i> ) .....	CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET
- MARTIN Olivier .....	CORME-ECLUSE
- BORDAGE Graziella .....	COZES
- PORTIER Myriam .....	L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE
- DURET Frédéric .....	ÉPARGNES
- BARRAUD Vincent .....	ETAULES
- LAUMONIER Bernard .....	FLOIRAC
- POURPOINT Bernard .....	GRÉZAC
- BASCLE Marie .....	LES MATHES
- RENOUX Éric - CANOVA Annick .....	MÉDIS
- FRIBOURG Françoise - BANETTE Pascal .....	MESCHERS-SUR-GIRONDE
- CRÉTIN Emmanuel .....	MORNAC-SUR-SEUDRE

- COTIER Stéphane ..... MORTAGNE-SUR-GIRONDE
- MARENGO Patrick - CUSSAC Philippe - GACHET Dominique - BERGEROT Dominique -. ROYAN  
CAU Philippe - ISENDICK-MALTERRE Liliane - DURESSAY Julien - LAFARIE Thomas  
FILOCHE Gérard - SIMONNET Didier - GUIARD Jacques - ROGISTER Thierry
- GOUGNON Lysiane ..... SABLONCEAUX
- RICHAUD François - SALLÉ Pierre ..... SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE
- BAUDIN Claude - PRUD'HOMME Isabelle - DEMONT Guy ..... SAINT-PALAIS-SUR-MER
- PITARD Christian - BIZET Isabelle ..... SAINT-SULPICE-DE-ROYAN
- FERCHAUD Pascal - ADOLPHE Mariette ..... SAUJON  
DANIEL Jean-François - DORIDOT Jean-Christophe
- CARRÉ Michèle ..... SEMUSSAC
- MATET Nicolas ..... LA TREMBLADE
- LIBELLI Patrice ..... VAUX-SUR-MER

**CONSEILLERS AYANT DONNÉS POUVOIR :**

- MADRANGES Gilles (représenté par PERAUDEAU Marie-Christine ) ..... ARVERT
- DAVID Nadine (représentée par SIMONNET Didier) ..... ROYAN
- CIRAUD-LANOUE Éliane (représentée par MARENGO Patrick) ..... ROYAN
- NOISEUX Corinne (représentée par SALLÉ Pierre) ..... SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE
- FRANQUE DE Luxembourg Dominique (représenté par RICHAUD François) ..... SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE
- RATISKOL Éliana (représentée par ADOLPHE Mariette) ..... SAUJON
- GRASSET Alain (représenté par BARRAUD Vincent) ..... TALMONT-SUR-GIRONDE
- PUGENS Véronique (représentée par LIBELLI Patrice) ..... VAUX-SUR-MER

**ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS PAR LEURS SUPPLÉANTS :**

- DUJEAN Bruno (représenté par ROULLAUD Jérôme) ..... CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- OSTA AMIGO Laurence ..... LA TREMBLADE

**ABSENTS :**

- GIRERD Maurice ..... BRIE-SOUS-MORTAGNE
- PROST Gwennaëlle ..... SAINT-AUGUSTIN
- ROY Serge ..... SAINT-ROMAIN-DE-BENET

o o o o

**Secrétaire de séance : SAINTLOS Thierry**

o o o o

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
ROYAN ATLANTIQUE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2024**

**A-FINANCES****CC-240412-A2 BUDGET PRINCIPAL – VOTE DES TAUX 2024**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral n°17-2019-12-27-005 du 27 décembre 2019 portant modification statutaire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Vu la délibération n°CC-231208-C1 du 8 décembre 2023 par laquelle le Conseil communautaire a pris acte du débat d'orientation budgétaire 2024,

Vu la délibération n°CC-231220-A1p1 du 20 décembre 2023 par laquelle le Conseil communautaire a adopté le budget primitif 2024 du budget principal,

Vu la délibération n°CC-240412-A1 en date du 12 avril 2024 par laquelle le Conseil communautaire a acté le Plan Pluriannuel d'Investissement 2024-2031 d'un montant de 149,3 millions d'euros,

Vu l'avis favorable des élus communautaires lors de la Réunion Plénière en date du 5 Avril 2024,

Considérant le zoom sur la fiscalité 2023 des communautés d'agglomération à fiscalité professionnelle unique de même strate :

<b>Zoom sur la fiscalité 2023 des communautés d'agglomération</b>	<b>Taux CARA (Inchangés depuis 2017)</b>	<b>Taux moyens nationaux Communautés d'Agglomérations</b>
Taxe d'habitation	8,12%	9,08%
Taxe sur le foncier bâti	0,90%	2,60%
Taxe sur le foncier non bâti	2,44%	5,17%
Cotisation foncière des entreprises	23,85%	26,99%

Source : DGCL - à partir des Etats fiscaux 1259 de la DGFIP.

Considérant que depuis 2017, le taux de TH était figé à la valeur 8,12%,

Considérant que la Taxe d'Habitation sur les résidences principales a été définitivement supprimée pour tous les contribuables en 2023,

Considérant que la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique continue de percevoir la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences secondaires et a retrouvé, depuis l'exercice 2023, un pouvoir de taux sur ladite taxe;

Considérant qu'un Plan Pluriannuel d'Investissement ambitieux principalement axé sur le développement des services aux publics et la volonté de réaliser un programme d'investissement équitablement réparti sur l'ensemble du territoire, a été acté le 12 avril 2024, et qu'il nécessite de mettre en adéquation les moyens financiers indispensables à sa concrétisation.

Considérant que les élus communautaires rassemblés le 5 avril 2024 en Réunion Plénière, ont, donc, opté en majorité, pour un scénario d'évolution des taux de +60%,

Considérant les réunions de présentation des perspectives financières et de la fiscalité communautaire tenue dans les instances suivantes :

- Réunion Plénière du 25 mars 2024,
- Conférence des Maires Elargie aux membres du Bureau du 28 mars 2024,

- Réunion Plénière du 5 avril 2024,

Considérant l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 :

TAUX 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	PROPOSITION TAUX 2024
-----------	--	--------------------------

Cotisation Foncière des Entreprises :	23,85%	25 205 000 €	23,85%
--	--------	--------------	--------

Taxe Foncier Bâti :	0,90%	186 582 000 €	1,44%
---------------------	-------	---------------	-------

Taxe Foncier Non bâti :	2,44%	2 943 000 €	3,90%
-------------------------	-------	-------------	-------

Taxe d'habitation :	8,12%	113 451 000 €	12,99%
---------------------	-------	---------------	--------

(Résidences secondaires)

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- de fixer pour l'exercice 2024 les taux suivants :

- Taux de Cotisation Foncière des Entreprises : 23,85 %
- Taux de Taxe Foncière Bâti : 1,44 %
- Taux de Taxe Foncière Non Bâti : 3,90 %
- Taux de Taxe d'Habitation (Résidence secondaire) : 12,99%

- d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente décision.

**- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS -**

Pour : 37  
Contre : 18  
Abstention : 03

Pour extrait conforme,  
Le Secrétaire de séance,



*Thierry Saintlos*

Thierry SAINTLOS

Pour extrait conforme,  
Le Président,



*Vincent Barraud*

Vincent BARRAUD